

## Assemblée Générale du 22 juin 2022

### Mode de calcul et estimation des cotisations par commune 2023

#### Objet

Chaque année, nous présentons :

- pour approbation par l'Assemblée générale, le mode de calcul des cotisations des communes pour l'année prochaine ;
- Le montant des cotisations par commune pour l'année prochaine.

#### Analyse

##### Le mode de calcul des cotisations des communes

Le mode de calcul actuel des cotisations de Brulocalis est joint en annexe à la présente note.

Ce mode est le même que celui approuvé par l'Assemblée Générale de l'année passée.

##### Les cotisations par commune

À condition de l'approbation du mode de calcul décrit dans le document en annexe, le tableau ci-dessous reprend une estimation des cotisations par commune pour 2023.

Ville / Commune		Cot 2023 indexée
Commune	d'Anderlecht	193.672,46
Commune	d'Auderghem	63.288,75
Commune	de Berchem-Sainte-Agathe	47.049,03
Ville	de Bruxelles	287.360,69
Commune	d'Etterbeek	85.649,72
Commune	d'Evere	77.668,71
Commune	de Forest	98.139,44
Commune	de Ganshoren	46.904,28
Commune	d'Ixelles	144.560,24
Commune	de Jette	92.584,88
Commune	de Koekelberg	41.168,91
Commune	de Molenbeek-Saint-Jean	159.987,90
Commune	de Saint-Gilles	86.112,55
Commune	de Saint-Josse-ten-Noode	49.608,94
Commune	de Schaerbeek	206.832,49
Commune	d'Uccle	141.121,78
Commune	de Watermael-Boitsfort	46.884,09
Commune	de Woluwé-Saint-Lambert	101.437,04
Commune	de Woluwé-Saint-Pierre	75.354,52
		<b>2.045.386,41</b>

#### Decision

Le mode de calcul des cotisations est soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Annexe(s) : 1 – Calcul Cotisations 2023 – mode de calcul